

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 mars 2016

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités locales

L'an deux mil seize, le 17 mars, à 20 heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 11 mars 2016, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS : 15

ABSENTS EXCUSES : 7

ABSENT : 1

XXXXXXXXXX

Au cours de cette séance, le Conseil municipal a :

- 1 Entériné une validation exceptionnelle du résultat de clôture minoré de la section d'investissement du compte de gestion (budget assainissement sur budget communal suite transfert compétence CALF) ;
- 2 Approuvé le compte de gestion 2015 Budget communal ;
- 3 Approuvé le Compte Administratif 2015 du budget communal et l'affectation du résultat en découlant ;
- 4 Voté le budget primitif communal 2016 ;
- 5 Voté les taux d'imposition 2016 ;
- 6 Approuvé le compte de gestion eau 2015 ;
- 7 Approuvé le compte de administratif du Budget eau 2016 et affectation du résultat en résultant
- 8 Voté le budget primitif eau 2016 ;
- 9 Adopté le Projet de rénovation du court de tennis n°3 (Demande de subvention auprès du Conseil départemental) ;
- 10 Défini les droits de voirie du snack de l'étang pour l'année 2016 ;
- 11 Emis un Avis sur la demande d'autorisation d'une ICPE : Installation d'une unité de traitement du verre plat à St ROMAIN LE PUY. (SOLOVER) ;
- 12 Validé le dispositif participation citoyenne en lien avec la Gendarmerie nationale.

Le Maire

Christophe Bretton

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 Mars 2016
POINTS A AJOUTER A
L'ORDRE DU JOUR

Comme chaque année, le conseil municipal doit déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales. Pour 2016, la proposition est la suivante :

Décisions en matière de taux de contributions directes

	Base <i>A</i>	Taux 2015 votés <i>B</i>	% augm. taux <i>D</i>	Taux 2016 votés <i>E</i>	Produit 2016-attendu <i>F = A x E</i>
Taxe d'habitation :	5 183 000	9.20%	0	9.20	476 836 €
Taxe sur le foncier bâti :	5 687 000	16.80%	0	16.80	955 416 €
Taxe sur le foncier non bâti :	113 100	37.50%	0	37.50	42 413 €
TOTAL			%		1 474 665 €